



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 31-07-2026 /

Dossier complet le : 31-07-2026 /

N° d'enregistrement : 021778/KK P

1 Intitulé du projet

Operation "Allee des fougères" - 5 lots Parcelles cadastrées : AE 961

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

COMMUNE DE LA PETITE ILE

Raison sociale

Commune de La Petite Ile

N° SIRET

21974005700019

Type de société (SA, SCI...)

Collectivités territoriales

Représentant de la personne morale ☐ Madame

Nom

HOAREAU

☒ Monsieur

Prénom(s)

Serge

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
6. Infrastructures routières boisements et déboisements	(les ponts, tunnels et tranchées couvertes supportant des infrastructures routières doivent être étudiés au titre de cette rubrique)., 6A, 47. Premiers en vue de la reconversion de sols., 47B

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le terrain du projet est situe sur le territoire de la commune de Petite-Ile, dans le secteur de Piton des Goyaves, en continuité de l'urbanisation des hauts existante desservie par l'allée des Fougères. Le projet consiste en la viabilisation et la création de cinq parcelles dont 4 à bâtir lot 1, 2, 4 et 5 (terrassements, murets de soutènement, réseaux (EP, AEP, BT, Telecom, hydrant incendie...), plantations. Le projet prévoit la création d'une voie interne avec aire de retournement raccordée à l'allée des Fougères permettant la desserte des parcelles. Le projet ne prévoit pas de démolition, l'habitation existante (lot 3) est conservée. Le projet ne prévoit pas la construction de bâtiment ni d'installation de réseaux/dispositif de traitement relatif aux EU. Ces derniers seront à la charge des futurs acquéreurs des lots.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif la réalisation d'une opération de viabilisation de 5 lots desservis par une voirie communale d'environ 65 mètres linéaires.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La durée des travaux est estimée à 3 mois. Les travaux prévoient : - Préparation des sols et les terrassements généraux, - Mise en place des réseaux suivants : --> alimentation en eau potable : la canalisation existante alimentant les parcelles sera remplacée pour une nouvelle en PEHD, posée sous la future voie et partie commune du lotissement ; et reprendra les branchements des maisons existantes (parcelles AE 219-463-464-465-466-258), en complément des 5 lots du lotissement. --> défense incendie : un poteau incendie sera implanté en partie basse de l'allée des Fougères (au droit du raccordement au CD3) ; celui-ci sera situé à une distance inférieure à 400 m de l'accès de la parcelle la plus éloignée. Il sera raccordé à la canalisation existante située sur la CD 3 (rue des Platanes). --> eaux pluviales : La voie interne du lotissement sera équipée d'un réseau constitué de canalisations avec des ouvrages d'avalement. L'ensemble des eaux collectées sera dirigé vers un ouvrage de rétention enterré de 15 m³. --> eaux usées : Il n'existe pas de réseau d'assainissement des eaux usées (« tout à l'égout »), à proximité de l'opération : les acquéreurs des lots n°1, 2, 4 et 5 réaliseront un dispositif d'assainissement autonome conforme --> réseaux téléphonique et basse tension - Création d'une voirie en enrobé d'une largeur de 3,5m, aire de retournement & espace poubelles, - Végétalisation

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet prévoit la viabilisation de cinq lots. Cette opération permettra la réalisation de quatre logements individuels, l'un des lots étant déjà occupé par une construction existante. Le gabarit des voies d'accès permettra l'intervention des véhicules de collecte des ordures ménagères ainsi que des engins de secours, leur assurant un accès au plus près des lots. La chaussée est destinée uniquement à la circulation lente des voitures de tourisme avec exceptionnellement passage d'un véhicule lourd de 13 tonnes : benne, camion de déménagement ou engin pompier (Classe de trafic T6). Aucun stationnement n'est prévu dans le cadre des travaux de viabilisation. Néanmoins, chaque acquéreur devra aménager deux places de stationnement à l'intérieur de chaque parcelle.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Le projet est concerné par une demande de dérogation espèces protégées. Une potentielle demande de dérogation à l'interdiction générale de défricher. Un permis d'aménager est prévu d'être déposé au deuxième semestre 2026.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Voirie Surface approximative de déboisement Emprise de l'opération (lots + parties communes) Ouvrage régulation des EP sous l'aire de retournement Surface parties communes (voirie, espaces verts, aire de retournement...)	(65 longueur / 3.5 largeur, m) (0,08, ha) (2 976, m ²) (15, m ³) (518, m ²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 32 Voie : Allée des Fougères

Lieu-dit :

Localité : 32 Allée des Fougères 97429 Petite-Île

Code postal : 97429 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 55°33'19"E Lat. : 21°19'10"S

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Petite-Île

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le terrain est situé majoritairement en zone U du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Petite-Île, avec une légère emprise en zone N sur sa partie Ouest (sur environ 63 m²).

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	La commune de Petite - ile est une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le projet n'intercepte pas de perimetre de protection de monument historique. Le monument le plus proche est la Cheminee Etablissement du tampon (monument inscrit depuis le 10/06/2002), situe a 3,5 kilometres au Nord Ouest.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune de Petite-Ile dispose d'un Plan de Prevention des Risques Naturels Previsibles « inondations et mouvements de terrain ».
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Approuve le 29 decembre 2017.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le projet ne s'implante pas sur un site pouvant presenter un risque de sols pollues d'apres georisques.fr (consulte en Mai 2026).
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Selon le SDAGE 2022-2027, la zone d'etude est concerne par la masse d'eau souterraine FRLG118 Formations volcaniques de la Plaine des Gregues a Le Tampon, en bon etat global en 2019. Cette masse d'eau n'est pas classée en ZRE selon l'AP n° 2019-132.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	La zone d'etude n'est pas concerne par un captage/forage ou un perimetre de protection associe destine a l'alimentation en eau potable. Le captage AEP le plus proche, « Ravine Charrier », se situe a plus de 1,5 km du projet.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet prévoit que la canalisation existante (DN50 mm) alimentant les parcelles sera remplacée par une nouvelle, posée sous la future voie et partie commune du lotissement, cette dernière sera raccordée aux réseaux existants d'eau potable. Il n'est pas prévu de prélèvement d'eau dans le milieu naturel. La viabilisation sera cependant à l'origine d'une consommation en eau potable supplémentaire sur le secteur (création de 5 parcelles)
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les terrassements généraux seront réalisés en déblais / remblais. Les déblais excédentaires de bonne qualité seront réutilisés en aménagement du terrain. Les déblais non utilisés seront soit réutilisés pour les ouvrages en moellons soit évacués vers une décharge contrôlée. Le projet ne prévoit pas de démolition.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Pour les besoins des travaux de viabilisation, l'ensemble des matériaux seront amenés de l'extérieur (béton, ciment, enrobé...)
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Une recherche d'équilibre entre déblais et remblais sera recherchée.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Reseaux AEP existants au droit de l'operation et dimensionnes en coherence avec les besoins du projet. Il n'existe pas de reseau d'assainissement des eaux usees a proximite de l'operation. Le lot n°3 dispose d'un dispositif d'assainissement autonome existant (sa mise aux normes sera a la charge de l'acquireur). Les acquereurs des lots n°1, 2, 4 et 5 realiseront un dispositif d'assainissement autonome. Chaque acquereur devra se
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Habitat : L'enjeu global de conservation des habitats est faible a localement modere. Flore : Les especes protegees relevees sont horticoles et non des stations naturelles. L'enjeu global de conservation de la flore est qualifie de faible a localement modere. Faune : Le site d'etude presente une valeur ecologique faible a modere (quatre oiseaux forestiers proteges avec leurs habitats, couple de curlew pour l'avifaune et chiropteres, une
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le site presente un paysage de transition entre espaces urbanises et milieux plus naturels. Le perimetre d'aménagement s'insere majoritairement dans un zonage U. Il intercepte legerement un zonage N sur sa partie Ouest (sur environ 63 m²). Le terrain est occupe par une vegetation heterogene composee de pelouses, cultures, jardins et d'un boisement secondaire hygrophile,
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Selon le site Georisques (consulte en 2026), aucune ICPE n'est situee a moins d'un kilometre de la zone d'etude.Aucun site classe SEVESO n'est localise a proximite. La RD3 n'est pas identifiee comme susceptible d'accueillir le risque lie au Transport de Matieres Dangereuses. A noter la presence du syndicat mixte de traitement des dechets des microregions sud et Ouest de la reunion (MOR) a environ 1,5 Km du projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le perimetre n'est pas concerne par l'alea inondation et est largement concerne par l'alea faible mouvement de terrain. Il intercepte un alea moyen mouvement de terrain sur sa partie Sud-Ouest (sur environ 320 m²) et tres legerement sur sa partie Sud-Est (30 m²).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Les dispositifs d'assainissement EU autonomes des 4 lots devront etre valides par le Service de la CIVIS (SPIANC).
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	L'accès des engins de chantier pourra générer de manière temporaire des ralentissements sur la RD3 et l'allée des fougères. Information à relativiser du fait de l'ampleur relativement réduite du projet. La création de 5 parcelles (donc 4 nouvelles habitations car une déjà habitée) induira également un trafic routier supplémentaire très limité. Le projet prévoit la création d'une voie d'accès avec une aire de retournement.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Phase travaux : le fonctionnement des engins sera source d'émissions acoustiques. Phase exploitation, émissions sonores typiques d'une zone résidentielle (circulation véhicules notamment).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	La RD31 est classée en voie de catégorie 3, La zone d'étude est située à plus de 2,7 Km de la RD31. La RD3, située à environ 180 m de la zone d'étude, n'est pas identifiée dans le classement sonore.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Au cours des travaux de terrassements et de création de la voirie notamment, des vibrations seront causées par les engins mais impact limité à la durée du chantier.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le projet ne prévoit pas l'installation d'éclairage public.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Il y a quelques points lumineux existants sur les supports EDF et Telecom le long de l'allée des Fougères.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	En phase chantier : émissions de GES et poussières liées aux engins mais impact essentiellement limité à la phase de terrassements du chantier. Des mesures seront prises afin de limiter l'impact sur les riverains. En phase d'exploitation : émissions de GES liées à l'utilisation des véhicules par les futurs habitants.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	La voie interne du lotissement sera équipée d'un réseau avec des ouvrages d'avalement. Les eaux collectées seront dirigées vers un ouvrage de régulation enterré puis vers un exutoire.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Les eaux seront collectées (réseau EP + ouvrage de régulation) et évacuées dans le milieu naturel à l'ouest du projet (ravine non nommée) par le biais d'un exutoire.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Oui du fait de la creation de cinq parcelles dont quatre a batir (destine a du residentiel). Il n'existe pas de reseau d'assainissement des eaux usees (« tout a l'egout »), a proximite de l'operation permettant un raccordement au reseau public. Le lot n°3 dispose d'un dispositif d'assainissement autonome existant (sa mise aux normes sera a la charge de l'acquireur). Les acquireurs des lots n°1, 2, 4 et 5 realiseront un dispositif
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	En phase chantier : production de dechets inertes (evacuation de deblais lies aux terrassements), et de dechets non dangereux (dechets verts, reliquats de materiaux (beton, reseaux)...). En exploitation : dechets divers menagers des habitants du site Des mesures de tri, gestion et entretien seront prises. Il est prevu l'installation d'un espace poubelles.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le perimetre d'etude n'est pas localise a proximite d'un monument historique. Le projet s'inscrit dans une demarche de gestion durable des amenagements. Les choix de conception privilegient des essences vegetales (locales, non invasives) adaptees aux conditions climatiques locales, permettant de reduire les besoins en arrosage. Le projet s'inscrit ainsi dans une logique de densification et de structuration d'un secteur deja
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le site est un terrain pour partie deja habite, accueillant des pelouses, cultures vivrieres et un boisement hygrophile sur le haut de berge de la ravine bordant le perimetre. Il n'engendre pas de modification notable de la vocation du sol, le PLU identifiant ce secteur en zone urbaine. Il engendrera cependant la suppression des cultures vivrieres et maraicheres (environ 900m²)

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Habitat : L'enjeu global de conservation des habitats est faible à localement modéré. Flore : Les espèces protégées relevées sont horticoles et non des stations naturelles. L'enjeu global de conservation de la flore est qualifié de faible à localement modéré. Faune : Le site d'étude présente une valeur écologique faible à modérée (quatre oiseaux forestiers protégés avec leurs habitats, couloir de survol pour l'avifaune et chiroptères, une espèce de papillon protégée avec sa plante hôte). Des impacts sont pressentis sur les habitats favorables aux espèces protégées (Jardins et Boisement secondaire hygrophile) : une dérogation pour destruction/dérangement d'espèces protégées semble nécessaire. Le projet n'augmentera pas les risques en termes d'inondation dans le secteur, le dispositif de gestion des eaux pluviales de l'opération préconise

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Des murets de soutènement seront réalisés pour permettre la bonne tenue du terrain vis-à-vis des habitations existantes en contrebas des parcelles. Un équilibre déblais / remblais sera recherché. Une attention particulière est portée à la gestion des eaux pluviales afin de ne pas aggraver la situation existante et inonder les parcelles voisines en contrebas. Il sera respecté les dispositions du PLU : parcelles imperméabilisées à 70% maximum. D'une manière générale, les futurs acquéreurs devront, en cas de réalisation de murs ou murets de clôture (soubassements), assurer le libre écoulement des eaux. L'ensemble des eaux collectées sera dirigé vers un ouvrage enterré situé en partie basse d'un volume de rétention utile de 15 m³. Cet ouvrage sera équipé d'un dispositif de débit de fuite ainsi que d'une surverse. Le volume de rétention sera assuré par un dispositif de type « chaussette » en géotextile, enfermant de la grave drainante. Cet ouvrage permettra de temporiser le surcroît de volume généré du aux minéralisations du projet (voies, cheminements & toitures). Les rejets de l'ouvrage se verseront en direction exutoire, avec à sa sortie une zone en blocs de basalte liés permettant, de briser l'énergie des eaux, et améliorer la diffusion des écoulements et réduisant la vitesse de ceux-ci (dispositions permettant de ne pas créer d'érosion dans la zone du rejet). Le tronçon de réseau des eaux pluviales situé en sortie de l'ouvrage de temporisation, se situe dans la zone de boisement secondaire hygrophile. L'ensemble des dispositions constructives concernant les EP sont à retrouver page 9 et 10 de "autre annexe 8". Les plantations en limite avec les avoisinants privilégieront des essences locales, non invasives, adaptées au climat, nécessitant peu d'entretien et d'arrosage. Un extrait de la palette végétale est à retrouver page

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Voici quelques criteres qui peuvent justifier l'absence d'une evaluation environnementale : - Les sensibilites environnementales (gestion des eaux de ruissellement, selection d'essences locales, prise en compte des enjeux faune/flore, risques naturels...) sont bien prises en compte dans la conception du projet. - Enjeux ecologiques faible a modere concernant les habitats, la faune et la flore. Une demande de derogation especes protegees associee a des mesures ERC sera realise. - De par ses dimensions le projet n'est pas soumis a loi sur l'eau. - Perimetre de projet tres largement dans la zone U du PLU, seulement environ 63 m² en zone N . - La necessite d'une demande de derogation a l'interdiction generale de defricher est a confirmer, faible surface 0.08ha. - Emprise de projet de taille limitee (2976 m²)

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom Hoareau

Prénom Serge

Qualité du signataire Maire de la Commune de Petite-Île

À Petite-Île

Fait le 31-07-2026 / / /

Signature du (des) demandeur(s)